

INTERVIEW DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING ACCORDÉE AU JOURNAL "ANTILLES GUYANE ACTUALITÉS", SUR SA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LES DOM, PARIS, AVRIL 1981.

1 APRIL 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION.- Monsieur le Président, au-cours de l'émission "Le Grand Débat" à la télévision, vous avez annoncé une série de mesures pour l'emploi. Pourriez-vous nous parler de celles concernant les départements d'outre-mer où la situation dans ce domaine est alarmante ?

- LE PRESIDENT.- Les départements d'outre-mer ont bénéficié intégralement des dispositifs mis en place en métropole en faveur de l'emploi. C'est ainsi que les trois pactes pour l'emploi ont été appliqués aux Antilles et en Guyane comme en métropole avec des résultats très encourageants : à la Martinique, grâce à la mobilisation des organismes consulaires et professionnels, près de 3300 postes de travail ont été créés. Ces résultats sont comparables à la Guadeloupe.

- Pour l'avenir, je confirme que les départements d'outre-mer continueront à bénéficier des mesures prises en métropole pour l'emploi. Mais les spécificités de chaque département d'outre-mer justifient en outre des mesures adaptées en-vue de créer le maximum d'emplois sur-place, notamment en faveur des jeunes. Je rappelle à cet égard que le régime d'incitation aux investissements et à la création d'emplois dans les DOM a été très sensiblement simplifié et amélioré en 1980 : les différentes exonérations et primes peuvent aboutir jusqu'à subventionner 60 % des investissements. De la même façon les aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont plus importantes qu'en métropole.

- L'objectif fondamental de la politique de développement économique a bien pour projet de créer des emplois. La mise en-place de plans de développement de l'élevage, de diversification fruitière et maraîchère comme les programmes d'irrigation (celui du Sud-Est de la Martinique concerne 5000 ha) visent à créer des emplois agricoles. L'industrie et l'artisanat dont l'activité est soutenue par le haut niveau de vie qui est assuré outre-mer, sont la deuxième priorité économique.

- Enfin, le secteur tertiaire (activités financières et surtout tourisme) et le développement des techniques nouvelles (aquaculture, énergies nouvelles) doivent avoir aussi une part importante dans la création d'emplois. Il n'y a pas de remède miracle. Nos compatriotes d'outre-mer le savent bien. Il faut une action mobilisant les énergies des élus, des responsables économiques et sociaux, et de l'administration. Cette action repose sur la continuité et bien entendu sur la sécurité : il est sûr que ceux qui remettent en-cause le statut départemental pour des motifs purement politiques ne favorisent pas les investissements et en définitive la création d'emplois.\

QUESTION.- Un des grands axes de votre politique septennale a été, concernant les DOM, la départementalisation économique. Nous aimerions que vous fassiez le point pour nos lecteurs et leur donner les grands axes de votre programme futur.

- LE PRESIDENT.- La départementalisation économique a pour objectif de développer les capacités locales de production dans les départements d'outre-mer. Elle est désormais bien engagée aux Antilles et en Guyane.

- En Guyane, le plan de développement a bénéficié d'importants financements en 1980 et en 1981 : il prévoit en cinq ans environ 220 millions de francs de crédits d'Etat pour les équipements routiers et portuaires en-particulier. 200 exploitations agricoles ont été déjà créées et d'ici 5 ans nous mettrons en valeur près de 1000 ha. En 5 ans, le cheptel a triplé et la production forestière a été multipliée par trois. La Guyane est désormais bien engagée sur la voie du développement. Ce développement n'est pas imposé, je le précise, de l'extérieur. Il bénéficie directement aux habitants de la Guyane en termes d'emplois et de revenus.\

`Suite réponse sur la départementalisation économique`

- A la Martinique, en dépit des graves dommages qu'ont entraînés les cyclones David et Allen et pour lesquels le gouvernement a mis en oeuvre des moyens financiers très importants, la départementalisation économique a bien progressé. La diversification de la production agricole, par exemple : la surface plantée d'avocats a doublé en 6 ans et atteint 800 ha aujourd'hui. Les productions

de limes `citrons` et d'aubergines ont bien démarré. De même l'élevage progresse. Bien entendu, la banane reste la production agricole de base, et, il convient d'aider la production sucrière pour laquelle l'Etat et les élus consentent un effort important.

- L'artisanat a fait aussi des progrès remarquables et plusieurs zones artisanales nouvelles ont été créées ces dernières années. Quant au secteur industriel, la création d'une zone portuaire adaptée lui donnera les moyens nécessaires pour poursuivre sa croissance. Enfin, le tourisme en dépit d'une conjoncture difficile a créé en 7 ou 8 ans plusieurs centaines d'emplois.

- Mais il faut ajouter que la Martinique s'est, à-juste-titre, engagée dans le développement de l'aquaculture, secteur dans lequel elle poursuit des expériences exemplaires.\

`Suite réponse sur la départementalisation économique`

- En Guadeloupe, il faut constater que la production sucrière progresse et que le plan de modernisation est bien engagé. La réforme foncière permettra en outre l'implantation dans des conditions satisfaisantes d'agriculteurs qui accéderont ainsi aux conditions modernes de production et de commercialisation. J'ai souhaité, comme vous le savez, qu'un comité local d'élus et de professionnels joue un rôle déterminant.

- Bien entendu, la Guadeloupe a bien réussi son démarrage. Il est vrai que les équipements portuaires et aéro-portuaires du département ont bénéficié de très importants travaux qui en font des outils modernes et adaptés.

- Quant au tourisme, la capacité hôtelière de la Guadeloupe est la plus importante de tout l'outre-mer français. Certes, la conjoncture économique est actuellement difficile dans ce secteur. Aussi, j'ai demandé au ministre chargé du tourisme de procéder à un examen d'ensemble de la situation.

- La départementalisation économique mobilise les élus et les responsables économiques de chacun des départements d'outre-mer. Les progrès obtenus sont d'abord le résultat des efforts et du travail de chacun, sur le terrain. Ils témoignent aussi de la confiance que nos compatriotes d'outre-mer ont dans leur avenir et dans la France.\

QUESTION.- Malgré un effort réel, nombre de textes concernant la protection sociale, ne sont pas étendus aux Antilles - Guyane. Dites-nous quelles pourraient être les grandes étapes d'une harmonisation en-matière sociale ?

- LE PRESIDENT.- Un effort considérable a été réalisé au-cours du septennat en-vue d'étendre aux DOM les prestations sociales métropolitaines. C'est ainsi qu'ont été étendues l'allocation logement, celle de rentrée scolaire et celle d'éducation spéciale. De même les familles des DOM bénéficient du complément familial et de la mensualisation des prestations familiales. En outre, les prestations familiales sont attribuées désormais aux femmes isolées.

- Par ailleurs, les régimes sociaux pour les travailleurs indépendants (commerçants, artisans et professions libérales) ont été mis en place. Et, vous le savez, le régime métropolitain de protection contre le chômage a été étendu aux DOM en 1980. Enfin, un groupe de travail vient d'être créé pour déterminer les conditions de la suppression des critères d'activités nécessaires à l'obtention des prestations familiales. On peut donc dire que la départementalisation sociale est en voie d'achèvement. Cette politique résolue d'extension a été poursuivie en étroite liaison avec les parlementaires et les conseil généraux, et bien sûr, les organisations professionnelles.

- L'objectif est bien l'alignement intégral sur la métropole. Mais il faut procéder progressivement en concertation avec les responsables élus et sociaux, en ayant le souci de tenir compte des charges financières que ces mesures sociales entraînent, tant pour les salariés que pour les entreprises. Il est vrai que la solidarité financière de la métropole a pu jouer la plupart du temps : notamment pour le régime de protection contre le chômage.

- A cette politique résolue d'extension des textes métropolitains, il faut ajouter l'effort considérable d'équipement sanitaire et social qui a été conduit outre-mer. Par exemple, l'hôpital universitaire de Fort-de-France, en construction, sera l'un des plus modernes de France. J'ai aussi souhaité que le gouvernement considère comme prioritaire la résorption de l'habitat insalubre dans les DOM. En 1981, 390 millions de francs ont pu être dégagés pour l'ensemble des DOM. Nos compatriotes des DOM doivent accéder aux conditions de vie qui sont celles de la métropole et nous y parviendrons progressivement, j'en suis sûr !\

QUESTION.- Il se développe en métropole une campagne visant les immigrés, et semble s'étendre aux

QUESTION.- Il se développe en métropole une campagne visant les immigrés, et semble s'étendre aux originaires d'outre-mer. Pourriez-vous, monsieur le Président, rassurer nos lecteurs en quelques mots ?

- LE PRESIDENT.- Nos compatriotes d'outre-mer qui vivent en métropole ne sont pas des immigrés. Au même-titre que les habitants du Gard ou du Puy de Dôme ils ont, en leur qualité de citoyens français, la possibilité de venir travailler et vivre dans d'autres parties du territoire national. Et c'est parce qu'ils sont citoyens français qu'ils bénéficient d'un dispositif particulier pour faciliter l'accueil et l'emploi en métropole s'ils souhaitent venir s'y installer. Partie intégrante de la communauté nationale, les Françaises et les Français de l'outre-mer sont, évidemment, concernés par toute campagne à caractère xénophobe qui, je le sais, est viscéralement étrangère aux traditions et à la vocation de notre pays.\

QUESTION.- Vous avez toujours exprimé le souhait de voir se développer des responsabilités locales. Y aura-t-il dans votre programme un transfert de compétence aux profits des assemblées locales ?

- LE PRESIDENT.- J'ai pris plusieurs décisions importantes au-cours du septennat écoulé pour confier de nouvelles responsabilités aux assemblées départementales et régionales dans-le-cadre du statut départemental, qui est bien entendu irréversible. Je rappelle la création de l'institution régionale à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane. Les régions d'outre-mer bénéficient des mêmes dispositions que les régions de métropole. Elles ont en-particulier, participé activement à la préparation du VIIIème Plan.

- Depuis 1979, la moitié du FIDOM `Fonds d'investissement et de développement économique des départements d'outre-mer` est désormais répartie souverainement par les assemblées régionales et départementales. En 1981, cette prérogative concerne 110 millions de francs. Par ailleurs, nous avons modifié en 1978, pour le simplifier, le régime d'approbation des délibérations des conseils généraux concernant l'octroi de mer. A cet égard la France a obtenu le maintien de cette importance prérogative des assemblées départementales qui est dérogoire aux règles du Marché commun.

- Enfin, il faut rappeler que les communes des DOM ont bénéficié des mêmes dispositions administratives et financières que celles instituées en métropole. Par exemple, la dotation globale de fonctionnement leur a été étendue, soit, pour 1980, 716 millions de francs. Bien entendu, les collectivités locales des DOM bénéficieront des dispositions du projet de loi sur les libertés locales actuellement soumis au Parlement.

- QUESTION.- Monsieur le Président, on vous octroie la paternité de cette fameuse phrase : "les DOM sont les danseuses de la France". Après sept années de responsabilité suprême, plusieurs voyages dans les départements d'outre-mer, de nombreuses rencontres avec les hommes et les faits, gardez-vous ce sentiment ?

- LE PRESIDENT.- Je n'ai jamais tenu de tels propos. Je n'ai jamais dit que les DOM étaient les danseuses de la France. Bien entendu, je suis conduit à faire un démenti formel à ces affirmations qui sont inexactes et basses.\

QUESTION.- Vous êtes le premier Président à s'être rendu autant de fois dans nos départements d'outre-mer. Doit-on y voir une affection particulière pour ces départements ?

- LE PRESIDENT.- Il est vrai que j'éprouve à l'égard de nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer une affection particulière. Le Président de la République est le garant de l'unité nationale : aussi est-il normal qu'il suive avec beaucoup d'attention les difficultés comme les succès que connaissent les Français qui vivent outre-mer. C'est parce qu'ils sont éloignés de la métropole qu'ils méritent sans doute plus d'attention.

- Mais j'ai aussi voulu conduire outre-mer une politique résolue de développement économique et de progrès social, poursuivant et accentuant l'oeuvre du Général de Gaulle et de Georges Pompidou. Cette politique nécessite des moyens techniques et financiers importants.

- Le chef de l'Etat suit évidemment les dossiers les plus importants et veille à ce que les décisions prises soient effectivement appliquées sur le terrain. Par exemple, j'ai tenu à suivre personnellement la mise en place des dispositifs décidés au lendemain des cyclones David et Allen pour les Antilles, et Hyacinthe pour la Réunion.

- Plus fondamentalement, j'ai voulu que l'outre-mer ait sa part dans l'effort national entrepris par notre pays pour assurer sa place dans un monde difficile et incertain. Au-plan économique bien sûr mais aussi au-plan culturel et politique, l'outre-mer contribue au rayonnement de la France.\